



## Approche juridique, sociologique et économique des prédateurs généralistes en Alsace

**Master :** Master de droit de l'environnement

**Durée/Date :** 6 mois, date de début à convenir

**Encadrants UDS :** Marie-Pierre CAMPROUX (SAGE UMR 7363), Yves HANDRICH (IPHC)

**Encadrant Associatif :** Christian BRAUN et Julie ROUX

**Structure d'accueil :** Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace

**Profil souhaité :** Compétences en droit de l'environnement, connaissances en socio-économie, intérêt pour la biologie de la conservation, bonnes qualités rédactionnelles et relationnelles. Permis B indispensable.

**Financement :** 6 mois de stage rémunérés par le GEPMA

**Contacteur :** Julie ROUX, tel. : 03 88 22 53 51, mail : [j.roux@gepma.org](mailto:j.roux@gepma.org)

### Contexte.

Dans le contexte actuel, les prédateurs généralistes, et plus particulièrement les petits carnivores, sont souvent accusés de participer à l'érosion de la biodiversité. Le carnivore sans doute le plus incriminé est le Renard roux (*Vulpes vulpes*). Ce Canidé, classé sur la liste des espèces dites « nuisibles » sur presque tout le territoire français, a une très mauvaise réputation. En effet, ses escapades dans les poulaillers et l'impact qu'il aurait sur le petit gibier provoquent la colère de nombreux agriculteurs et chasseurs. Beaucoup estiment que le renard est en surpopulation et qu'il faut le chasser de manière intensive en vue de préserver la biodiversité. Derrière cette préconisation, largement reprise par nos élus alsaciens mais aussi par certaines associations de protection de la nature, se nichent des notions complètement subjectives : en situation périurbaine, les populations de renards peuvent-elles encore être en équilibre harmonieux avec leurs populations proies ou bien les avantages procurés par la promiscuité avec l'Homme entraînent-ils une situation de surpopulation ?

Pour répondre à cette problématique, le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace souhaite réaliser une étude comparative entre un territoire où les populations de renards sont régulées et un territoire de 'non-chasse'. Mais avant d'entreprendre une telle expérience, **il est impératif de réaliser une étude préliminaire visant à établir des bases solides sur la connaissance des prédateurs généralistes et plus particulièrement du Renard roux, non pas d'un point de vue biologique, mais juridique et socio-économique.**

### Missions

3 axes de travail seront développés par l'étudiant(e) :

1/ **Axe juridique et droit local** : étudier les classifications des espèces, et en particulier celle des nuisibles ; préciser la réglementation en vigueur concernant le droit de propriété, le droit de chasse et le droit de destruction => **recherches bibliographiques.**

2/ **Axe sociologique** : perception de l'animal, enquêtes d'opinion auprès des agriculteurs, des chasseurs et des autres acteurs => **enquêtes sur le terrain et analyses statistiques** (en collaboration avec un statisticien).

3/ **Axe économique** : déterminer les dégâts réels attribués au renard ; caractériser les services environnementaux rendus par le renard => **recherches bibliographiques, enquêtes sur le terrain.**